

NOTE DE SERVICE ORGANISATION DE LA REPRISE DE PRODUCTION

Objet : Organisation de la reprise de production

Personnel concerné : Ensemble du personnel de la Société

Date : Le 26 Avril 2021

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, nous arrivons au terme des **7 jours d'isolement** suite à la fermeture temporaire du service production décidée Mardi 20 Avril dernier.

Cela signifie que les **personnes ayant un test PCR négatif** pourront reprendre l'activité à compter de **Mercredi 28 Avril**.

Cette reprise reste toutefois conditionnée par l'obtention d'un second test PCR négatif effectué mardi 27 Avril soit 7 jours francs après le dernier contact en entreprise avec des collaborateurs porteurs du virus.

Merci de nous fournir votre résultat de test à l'adresse laisne@groupe-laisne.fr ou une attestation sur l'honneur confirmant que le test PCR est négatif.

Pour les collaborateurs porteurs du virus, l'isolement de 10 jours est nécessaire pour stopper la contamination.

Au terme de cette période (figurant sur votre arrêt de travail), un retour en entreprise est possible **SANS TEST PCR**.

Un test PCR n'est à faire que si les symptômes Covid persistent : rapprochez-vous dans ce cas de votre médecin traitant pour connaître la démarche à suivre.

Nous vous souhaitons dans tous les cas un bon repos et un prompt rétablissement. Et espérons vous retrouver au plus vite en bonne santé.

Fabrication de plan de travail sur mesure
Stratifié – STRATCOLOR®
Compact - FENIX^{NTM}
Transformateur agréé Corian®

Pour tous les opérateurs de production, cet incident sanitaire nous contraint à modifier notre organisation du mois de Mai afin de faire face à la charge actuelle des commandes clients.

Dans cette optique, les **Vendredi 14 Mai** et **Lundi 24 Mai** seront donc des journées travaillées en production.

A ce jour, le nombre de cas détectés positifs dépasse la dizaine et cette situation est encore loin d'être derrière nous. Elle ne sera sous contrôle que si chaque collaborateur respecte scrupuleusement les gestes barrières et renforce sa vigilance.

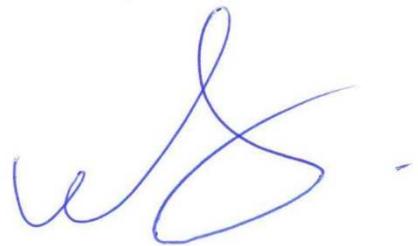
Pour rappel, le port du masque (chirurgical ou en tissu catégorie 1) reste la première barrière contre le virus et est donc obligatoire chez LAISNE INDUSTRIE.

Pour votre retour serein en entreprise, **nous avons renforcé notre protocole sanitaire** à savoir les vestiaires sont en quarantaine jusqu'à fin Mai. Merci de venir en tenue de travail et de laisser vos affaires personnelles dans votre véhicule.

De plus, nous vous recommandons fortement d'éviter le covoiturage.

Bien entendu, je reste à votre disposition pour toute question au N° : 02.99.13.11.09 ou 06.71.69.25.32.

A très bientôt.



Karine HAMON
Directrice